

LA MAISON DE VIE ET DE PARTAGE

Solution de logement innovante destinée aux personnes handicapées mentales en capacité d'autonomie, la Maison de Vie et de Partage est adaptée à la fois à leur désir d'autonomie et à la nécessité d'un accompagnement personnalisé. Lieu intermédiaire entre le logement privé et l'établissement médico-social, une telle Maison est pensée comme un lieu de vie familial, dans lequel personnes handicapées et personnes valides pourront créer des liens d'amitié.

«Pour développer ses capacités et ses dons, chaque personne a besoin d'un milieu dans lequel elle puisse s'épanouir ...»

C'est pourquoi familles et amis de personnes handicapées mentales ont fondé, à Saint-Étienne, l'association PARM (Pierre d'Angle de Raoul et Madeleine). A l'issue des travaux, 14 personnes handicapées mentales et 7 personnes valides s'engageront à partager leur quotidien. Vivre dans la maison PARM, c'est faire le choix de vivre ensemble :

«Nous souhaitons un foyer de vie partagé, avec une âme ... Que les personnes qui viennent y vivre perçoivent cette âme ».

Docteur Claude BOSSU,
Président fondateur de l'Association PARM.

LE PROJET, EN CHIFFRES :

- 14 personnes handicapées mentales.
- 5 colocataires valides.
- Env. 250k€ de budget annuel.
- 1,8M€ de travaux.
- 800m² de surface habitable.
- 6 emplois pérennes créés.
- 4 jeunes volontaires en service civique.

Non-médicalisée, la maison propose
des réponses-logement personnalisées :
STUDIOS, COLOCATIONS, APPARTEMENT PARTAGÉ

Pour nous contacter : Alain Lacassagne, Trésorier : **06 24 70 01 01**



18 rue Élisée Reclus – 42000 Saint-Étienne

www.associationparm.com

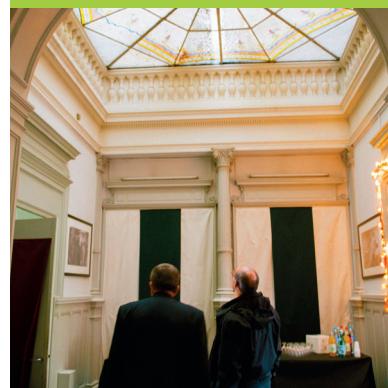


MAISON DE VIE ET DE PARTAGE

À SAINT-ÉTIENNE

www.associationparm.com

AIDEZ NOUS À BÂTIR UN MONDE MEILLEUR



Une autonomie encadrée...une joie partagée !



Porté en partenariat avec
la FLS, fondation reconnue
d'utilité publique.

Plus d'informations : Alain Lacassagne, Trésorier : **06 24 70 01 01**



Devenez PARRAIN DU PROJET pour 15 €/mois

Votre rôle de parrain:

Vous aidez la vie au quotidien de la maison PARM; par votre soutien, nous pouvons organiser les activités qui permettront à chaque personne fragile de progresser, aux accompagnateurs de mieux se former et à investir dans des équipements pour le bien-être des résidents.

Devenez PARRAIN ACCOMPAGNATEUR pour 10 €/mois

Votre rôle de parrain:

Vous êtes accompagnateur d'une personne fragile en particulier; vous lui offrez la possibilité de progresser dans une structure où il s'épanouira. Cette somme viendra alléger ses dépenses courantes nécessaires à sa vie dans la résidence. Nous vous donnerons de ses nouvelles régulièrement.

Le parrainage se fait en toute simplicité grâce au prélèvement automatique; l'important pour l'avenir de PARM c'est d'exister dans la durée donc les petits dons mensuels sont les bienvenus...



AVEC RAOUL & MADELEINE FOLLEREAU

« Entreprenons, bâtissons, ... »
« Le trésor que je vous laisse, c'est le bien que
je n'ai pas fait et que vous ferez après moi »

Comment PARRAINER la maison PARM ?

Je choisis de devenir PARRAIN DU PROJET pour 15 € / mois

Autre montant :€ par mois

Je choisis de devenir PARRAIN ACCOMPAGNATEUR pour 10 € / mois

Autre montant :€ par mois

N'oubliez pas de compléter votre bulletin SEPA ci-dessous et de joindre votre RIB

BON DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION PARM

Mandat à compléter en joignant votre RIB à renvoyer à PARM

17, rue Elisée Reclus - 42000 Saint-Etienne

1 - Je souhaite soutenir PARM par un don en prélèvement automatique

2 - Je verse à PARM la somme de :

.....€ et j'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever le 15 de chaque mois chaque trimestre

Je recevrai un seul reçu fiscal récapitulatif à la fin de l'année, me permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts, sur mon impôt sur le revenu, conformément à la réglementation en vigueur.

3 - Je remplis mes informations bancaires

Numéro d'identification international du compte bancaire (IBAN) :

.....

Date et signature obligatoire:

...../...../.....

Code international d'identification de votre banque (BIC) :

.....

4 - Je joins un RIB (obligatoire)

5 - J'indique mes coordonnées :

Mme M

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email* :@.....

(* facultatif)

En signant ce formulaire de mandat de prélèvement SEPA, vous autorisez PARM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de PARM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisés. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre soutien régulier par PARM. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.